

Questions orales

Nous sommes en pourparlers à ce sujet avec les chefs indiens depuis environ deux ans. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien poursuit les discussions à l'heure actuelle. Nous avons dit, dans le discours du trône je pense, que nous devons finir par passer à l'action, même s'ils ne sont pas tous disposés à accepter.

Je suis bien d'accord avec le député. Le litige qui a été soumis aux Nations Unies contribuera peut-être à convaincre les chefs indiens du bien fondé de notre position, mais je suis certain que le ministre essaie d'obtenir leur consentement pour éviter de fouler aux pieds certaines traditions indiennes.

Mlle MacDonald: Madame le Président, ces derniers jours, j'ai entendu quelqu'un dire que les droits de la personne n'étaient pas négociables. J'ai supposé alors que cette déclaration s'appliquait à toute personne, à tout organisme, enfin à tout citoyen du Canada entier. Je croyais que c'était ce que le premier ministre voulait dire, que les droits de la personne, y compris les droits des femmes indiennes, n'étaient pas négociables.

Comme le premier ministre n'est pas disposé à agir et notamment à supprimer l'article 12(1)b) de la loi sur les Indiens, ce que le gouvernement Clark avait promis aux dirigeants indiens, puis-je lui demander quel message il fera transmettre par la délégation canadienne à la Conférence mondiale des Nations-Unies pour la décennie de la femme, qui aura lieu au Danemark le mois prochain, pour expliquer le fait que le gouvernement canadien refuse de s'attaquer à ce problème?

M. Trudeau: Madame le Président, je crois que le préambule de la question est fort important. En effet, l'honorable représentante a dit, avec raison je crois, que les droits de la personne ne sont pas négociables. Pourtant, le député sait que je tente depuis dix ans de les faire accepter aux provinces. A un certain moment, je suppose qu'il faut agir unilatéralement. Je me réjouis de pouvoir compter sur l'appui du parti d'en face...

Des voix: Bravo!

M. Munro (Hamilton-Est): Vous êtes tombé dans votre propre piège.

M. Trudeau: ... pour incorporer unilatéralement les droits de la personne dans la constitution s'il nous est impossible d'obtenir le consentement des provinces. Il en va de même dans le cas des autochtones. Les droits de la personne sont comme l'honorable représentante l'a dit, mais nous préférierions procéder avec les autochtones comme avec les provinces, par la persuasion et la négociation. C'est ce que nous avons tenté de faire, mais je vais suivre le conseil de l'honorable représentante et agir unilatéralement à un certain moment.

Mlle MacDonald: Madame le Président, j'ai une question supplémentaire très simple pour le premier ministre. Combien de temps est-il prêt à faire attendre les femmes autochtones?

M. Trudeau: Madame le Président, nous avons attendu 53 ans pour agir unilatéralement en matière constitutionnelle. J'estime le moment venu de régler cette affaire. J'espère que nous pouvons compter sur l'appui de l'honorable représentante à cet égard.

Mlle MacDonald: Vous refusez de répondre à la question.

M. Trudeau: Dans le cas des Indiens, le dernier ministre responsable me dit que nous en discutons avec eux depuis sept ans. Je dirais donc que cette question devrait être réglée d'ici un an ou deux, au plus.

* * *

LES SPORTS**LES BLESSURES SUBIES SUR LE RING—LES MESURES DE RÉGLEMENTATION**

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, je m'adresse au ministre du Travail en sa qualité de ministre chargé des questions sportives. La mort de Cleveland Denny à Montréal hier porte à 330 le nombre de boxeurs qui sont décédés depuis 1945 des suites de blessures qu'ils ont subies sur le ring. Le décès de ce boxeur serait dû à l'emploi d'une sorte de dopant sanguin.

Ce que je voudrais demander au ministre—et j'ai remarqué sa réaction lorsque fut proposée la motion en vertu de l'article 43 du Règlement tout à l'heure—c'est si l'on va continuer à autoriser la boxe comme discipline sportive au Canada, quelles mesures il entend prendre pour réglementer la promotion de ce sport afin d'éviter des accidents mortels comme celui-ci et en particulier les blessures subies pendant les combats de boxe?

L'hon. Gerald Regan (ministre du Travail): Madame le Président, je remercie le député pour cette question que je considère comme très importante. Je voudrais également féliciter le député de Hamilton-Moutain pour la résolution qu'il a proposée à la Chambre aujourd'hui.

Cette affaire soulève une importante question de juridiction et ce, pas seulement entre les ministères mais aussi entre les gouvernements fédéral et provinciaux. J'ai parlé de cette affaire avec le très distingué ministre de la Santé nationale et du Bien-être social avant de venir à la Chambre aujourd'hui. Nous allons l'étudier avec le ministre de la Justice et si nécessaire avec les pouvoirs publics provinciaux afin de savoir quelles sont les sphères de compétences respectives en la matière.

Compte tenu du décès de M. Denny survenu dans des circonstances tragiques, décès qui est le dernier en date de tous les malheureux événements qui se sont produits sur le ring, il faudrait selon moi que les pouvoirs publics compétents examinent soit du point de vue médical soit à d'autres points de vue la ou les manières d'apporter des améliorations aux méthodes et consignes en vigueur actuellement dans ce domaine. S'ils ne le peuvent pas, il nous appartient donc à nous Canadiens de nous demander pendant combien de temps encore nous pouvons permettre à ce sport de prendre des vies humaines.